**École publique Lucie AUBRAC Saint Domineuc**

**20 rue nationale 35190 SAINT DOMINEUC**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE 5 novembre 2024**

**Présents :**

Monsieur SOHIER Benoit, maire

Manuel GAUTIER, adjoint aux affaires scolaires

Mr CHAPA Pierre, directeur

Mesdames GAILLARD Stéphanie, DUPONT Aurélia, PLANCHENAULT Céline , HATRIVAL Béatrice, ADAM Cathy, LATROUITE Stéphanie , BAZANTAY Aude , LE BEVER Anne-Cécile enseignantes,

Mesdames CHOVRELAT Emilie, METAYER Mélanie, THOMAS Lucile, DOS SANTOS Céline, TOUTIRAIS Charline, CHAINON, Mme AUFFRAY Emilie, MORIN Aurélie

Messieurs, COLLEU Sébastien, Mr CROIZER Baptiste

Monsieur Béarnez est excusé.

Madame Latrouite est nommée secrétaire de séance.

1. **Installation du nouveau conseil d’école et bilan des élections**

Inscrit.e.s: 212

Votant.e.s: 118 participation en augmentation de 5 points par rapport à l’année dernière

Nuls: 15

Exprimés: 103

Résultats obtenues par la liste : 103 exprimés

Le vote s’est fait uniquement par correspondance.

Il y a 7 parents élus+ 7 suppléant.e.s

1. **Validation du procès-verbal de juin 2024**

Validé à l’unanimité.

1. **Bilan de la rentrée**

Nombre d’élèves : 151 présents pour 7 classes (150 au constat d’effectif, il y a eu une arrivée depuis)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| CYCLE I | TOUTE PETITE SECTION | **TOTAL DU NIVEAU** | **10** |
| CYCLE I | PETITE SECTION | **TOTAL DU NIVEAU** | **14** |
| CYCLE I | MOYENNE SECTION | **TOTAL DU NIVEAU** | **22** |
| CYCLE I | GRANDE SECTION | **TOTAL DU NIVEAU** | **13** |
| CYCLE II | COURS PREPARATOIRE | **TOTAL DU NIVEAU** | **20** |
| CYCLE II | COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE | **TOTAL DU NIVEAU** | **13** |
| CYCLE II | COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE | **TOTAL DU NIVEAU** | **20** |
| CYCLE III | COURS MOYEN 1ERE ANNEE | **TOTAL DU NIVEAU** | **23** |
| CYCLE III | COURS MOYEN 2EME ANNEE | **TOTAL DU NIVEAU** | **16** |
|  |  | **TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS** | **151** |

|  |  |
| --- | --- |
| [02](javascript:visu('27')) TP[S/PS/MS](javascript:visu('27')) Mme BAZANTAY | 10+5+6=21 |
| 01 PS/MS Mme GAILLARD | 9+10=19 |
| [03 MS/GS Mme ADAM](javascript:visu('26')) | 6+13=19 |
| [04 CP Mme DUPONT](javascript:visu('30')) | 20 |
| 05 CE1/CE2 Mme PLANCHENAULT | 13+11=24 |
| [0](javascript:visu('24'))6 [CE2/CM1 Mme HATRIVAL](javascript:visu('24'))/LE BEVERS | 9+14=23 |
| [07](javascript:visu('22')) CM1/[CM2 M CHAPA](javascript:visu('22'))/LATROUITE | 9+16=25 |

Classe de UEE de 9 élèves dépendant de l’IME la Bretêche.

Nous avons 3 AESH :

Cécilia GAILLARD

Virginie  LEDO (à mi temps sur l’école)

Sandrine TORRIJOS

Nous avons 3 Equivalent Temps Plein ATSEM :

Sabrina

Yveline

Maryline

La rentrée s’est déroulée dans de bonnes conditions, sans problématique particulière.

Un petit point négatif : Des travaux demandés selon le protocole convenu, n’ont pas été réalisés notamment en maternelle

Le changement de DGS étant en cours, la mairie reconnait certains disfonctionnements. Une réunion sera prévue pour évaluer le protocole et le changer si besoin.

.

1. **Vote du règlement intérieur de l’école**

Le règlement doit être revu, pour intégrer les différentes nouveautés législatives et/ou réglementaires et être conforme au nouveau règlement départemental arrêté le 3 avril 2024.

Changements :

* L’obligation scolaire à partir de 3 ans. (Anciennement 6 ans)

(pour les enfants de 2 ans, la prise en charge se fait à partir du moment où la propreté est acquise.

Les élèves entrant en TPS devront avoir 2 ans révolus le jour de la rentrée/ et à partir de leur date d’anniversaire des 2 ans, si l’enfant est né entre septembre et décembre après avis du directeur.

* Détail du protocole pour justifier l’absentéisme d’un élève : signalement à l’inspection au bout de 4 demies-journées d’absence injustifiée.
* Possibilité de prendre une mesure conservatoire d’éloignement d’un élève, voir d’exclusion en cas de risque/de mise en danger
* Politique de prévention et de mise en œuvre de programmes en cas de harcèlement et/ou d’intimidation
* Interdiction formelle d’apporter des objets connectés à l’école pour les élèves

Pour les parents : interdiction de prises de vues interdites au sein de l’école, afin de respecter le droit à l’image, sauf si autorisation explicite de l’enseignant.e et/ou du directeur.

* Développement plus complet sur les relations école/famille

Le nouveau règlement est voté à l’unanimité.

1. **Sécurité**

Il est prévu de faire 3 exercices d’évacuation (incendie), 2 exercices de confinement (risque chimique) et d’intrusion.

Le premier exercice d’évacuation incendie a eu lieu le 10 septembre. En élémentaire le temps d’évacuation a été de 1min 10s , en maternelle il a été de 1 min 05s: ils sont validés.

Le lundi 4 novembre, l’alarme a sonné (éventuellement causé involontairement par un élève).

Cet incident a prouvé que les élèves sont bien entraînés. Les services techniques ont inspecté les bâtiments et ont confirmé qu’il s’agissait d’une fausse alerte.

Un exercice PPMS intrusion est prévu dans les semaines qui viennent.

Les comptes rendus sont envoyés à la municipalité et à l’Inspection de circonscription.

1. **Projets pédagogiques de l’année**

En réponse à une question des parents d’élèves, les projets sont conçus par classe, et non pas par cohorte. L’organisation en doubles niveaux entraine forcément des activités différentes.

Hormis le voyage pour tous les élèves de ce2/cm1/cm2(une fois tous les 3ans) et l’activité kayak pour tous les cm1(car subvention mairie), les projets sont des projets de classe. L’équipe enseignante veille à l’équité entre les élèves. L’école monte et participe à de très nombreux projets.

M Chapa remercie la mairie et l’Amicale Laïque pour les financements (4000€ cette année)

Cycle 1 :

* Toute l'école maternelle travaille sur le thème du cirque : sortie au cirque vendredi/ pratique d’ateliers avec un cirque durant plusieurs semaines + représentations des élèves au printemps
* Plusieurs visites à l’EPHAD avec les élèves de Mme Gaillard (pommes, cuisine, carnaval etc…)
* Le spectacle de Noël est offert par la mairie le mardi de la dernière semaine
* USL : en période 3 et 5, dans la salle temporaire, pendant la période de travaux. 2 animateurs USL sont présents.
* Un cross interne est envisagé
* D’autres sorties sont possibles au gré des envies et des projets des enseignantes
* Bibliothèque 2 fois par période.

Cycle 2 :

* Projet cirque suivi également par les classes de Mme Planchenault et Mme Dupont
* Cycle USL : en sept/oct pour les CE1 et CE2
* Visite chez une apicultrice.
* Bibliothèque une fois par mois.
* Echange avec la classe de l’UEE pour les CP CE1 (jeux de société) et les CE2 (lecture)
* Cycle 3 :
* La classe de Mmes Hatrival et Latrouite feront du volley en période 3 avec un intervenant
* Projet chant choral avec le SIM, c’est un projet inter-école avec une représentation prévue en fin d’année
* Intervention gendarmerie : prévention internet CM1 et CM2
* Projet « Piaf de ma rue » avec la Main à la pâte : participer à une démarche scientifique réelle, pour recenser les oiseaux de nos jardins et cours d’école, et apprendre à identifier les oiseaux courants.
* Prix des Incos pour les CM2 (prix de littérature jeunesse) avec échange avec les CM2 de Québriac et une classe de 6ème du collège Théophile Briant.
* CM2 : la classe a posé sa candidature pour participer au parlement des enfants. La classe a été retenue et la loi devra porter sur la protection des océans.
* Sortie au mémoriel de Caen pour les élèves de CM2.
* Venue d’un intervenant pour parler de la sexualité aux CM2
* CM2 : participation à la cérémonie du 11 novembre
* Nous allons essayer de reconduire le Cross à l’IME
* Projet envisagé autour de la circulation à vélo en lien avec la semaine des mobilités douces organisée par la Bretagne Romantique

1. **Information lutte contre le harcèlement**

M le directeur rappelle aux familles l’importance de faire remonter aux enseignants, le moindre incident afin que l’équipe puisse traiter l’affaire le plus rapidement possible.

Mmes Dupont et Planchenault , ambassadrices du protocole , expliquent le déroulé et le vocabulaire associé :

Le protocole pHARe

Il s’agit de doter les écoles d’un Plan de Prévention et de Traitement de harcèlement entre élèves, à l’école primaire on préférera le terme d’Intimidation scolaire.

Qu’entend-on par intimidation ?

Il s’agit de comportements, mots ou gestes répétitifs qui isolent ou font mal et qui créent un sentiment d’impuissance et/ou de vulnérabilité. Si l’équipe pédagogique constate ou est informée qu’il y a une situation d’intimidation le protocole est mis en place. Il existe une équipe ressource au sein de chaque circonscription du 1er degré (pour nous il s’agit de Combourg) et les enseignants des écoles sont formés petit à petit à la mise en place de ce protocole très codifié. Nous devons d’ailleurs déclarer l’école comme ayant bénéficié de la formation pHARe sur une plate-forme de l’éducation nationale. Ce protocole repose sur la Méthode de Préoccupation Partagée, il mobilise l’équipe enseignante ainsi que les élèves.

Qu’est-ce que la Méthode de préoccupation Partagée ?

Il s’agit de convoquer, sans qu’il sache pourquoi, l’intimidateur présumé, pour lui dire que les enseignants s’inquiètent pour tel ou tel élève, le but est d’éveiller chez lui de l’empathie, qu’il se mette à la place de l’élève intimidé. Le protocole, une fois mis en place, ne doit pas excéder 15 jours. Au-delà de ce délai, si la situation n’a pas connu d’amélioration, la famille est convoquée pour trouver une solution.

Rappel : Il existe un numéro, le 3018, pour alerter d’une situation problématique. Nous conseillons toutefois, en cas de suspicion d’intimidation, d’aller voir directement l’enseignant concerné ou le directeur.

5

1. **Questions diverses**

- Pourquoi certains élèves de niveaux identiques mais pas dans la même classe ne bénéficient pas de la même activité? Dans le programme du cycle 2 il y a piscine mais une demi classe de CE2 ne participe pas cette année. Cette question se pose aussi pour l'activité cirque.

Réponse développée au début du point projet

- Le tarif de la cantine pour les habitants hors commune est de 5 euros, pourquoi le tarif n'est-il pas établi en fonction du quotient familial ?

Réponse :

Le tarif différencié pour les élèves habitant Trimer, qui n’ont pas d’école dans leur commune va être mis en œuvre.

Pour les quelques élèves hors commune qui ont une école le tarif « hors commune » continuera à s’appliquer

**Prochain conseil d’école : (Il aura lieu le jeudi 30 janvier dans la salle du conseil municipal.**